

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vendredi 9 juin à 18 heures,

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Mme Frédérique CHARPENEL (Maire),

<u>Présents</u>: MMES et M. Frédérique CHARPENEL, Isabelle LABEYRIE, Serge VIAROUGE, Isabelle MAINPIN, Patrick BEDAT, Corinne MANCICIDOR, Sébastien FAISSOLLE, Michel CASTETS, Aurélie BERNEDE, Jean BOUHAIN, Michel DESTENAVE, Delphine ALLEGRE, Marion GUILLAUD, Jihane THELU, Pascal SCHWINDOWSKY, Rose-Marie BEGUERIE, Hélène GUIRLE, Aurélie SOUBESTE, Philippe SAINT-MARTIN.

<u>Absents</u>: MMES et M. Alain CAUNEGRE, Elisabeth DA SILVA, Sandra TOLLIS, Florence CATUS, Dominique PERRON, Michel LABOILLE-MORESMAU, Olivier PEANNE, Florian DEYGAS, Elodie MONTERO, Sébastien TEULE.

<u>Procurations</u>: M Alain CAUNEGRE donne procuration à Mme Marion GUILLAUD, Mme Florence CATUS donne procuration à Mme Corinne MANCICIDOR, M Michel LABOILLE-MORESMAU donne procuration à Mme Aurélie BERNEDE, Mme Sandra TOLLIS donne procuration à Isabelle MAINPIN, Mme Elisabeth DA SILVA donne procuration à Frédérique CHARPENEL M Olivier PEANNE donne procuration à Mme Aurélie SOUBESTE, M Florian DEYGAS donne procuration à M Philippe SAINT-MARTIN

Secrétaire de séance : Mme Marion GUILLAUD.

36363636363636

Décisions prises par Madame le Maire par délégation :

23.05.06-026 Bail commercial – location du local sis Place Robert Lassalle à Madame Silvia RIOS HERNANDEZ, commerce l'Andina par bail commercial d'une durée de 9 ans moyennant un loyer annuel de 9 870,68 €, à compter du 1er avril 2023, le 26 mai 2023

23.05.07-027 Travaux de construction d'une maison de santé – Modification du marché n°2, Lot 6 – Menuiseries intérieurs / Agencement : SARL AZCARRAGA Jean-François - à SOUSTONS (40), montant initial du marché 299 913,90 € HT, avenant n°1 : - 2 797,00 € HT, avenant n°2 – 585,00 HT, Le marché de travaux de l'entreprise AZCARRAGA s'élève après avenant n°2 à 296 531.90 € HT soit un écart de – 1,128 % sur le marché initial.

Lot 7 – Plâtrerie / Faux Plafonds : Entreprise BUBOLA à MONT DE MARSAN (40), montant initial du marché 171 082,35 € HT, avenant n°1 : + 1 048,43 € HT. Le marché de travaux de l'entreprise BUBOLA s'élève après avenant n°1 à 172 130,78 € HT soit un écart de +0,613 % sur le marché initial, le 09 mai 2023

BP 88 40141 Soustons CEDEX



23.05.08-028 Travaux de rénovation et d'extension de l'école Gensous — Avenant n°18, Lot 9 : Plâtrerie/Isolatuion/Doublages : SAS BUBOLA Plâtrerie MONT DE MARSAN (40) montant initial du marché : 262 615,13 € HT, Avenant n°1 : + 3 366,61 € HT, Le marché de travaux de la société BUBOLA Plâtrerie s'élève après l'avenant n°1 à 265 951,74 € HT, soit un écart de + 1,27 % sur le marché initial, le 19 mai 2023

23.06.01-029 Travaux de création d'un trottoir route de St Geours de Maremne (RD 17) – Avenant n°3, Prolongation du délai d'exécution en raison des conditions climatiques, le marché est prolongé jusqu'au 12 décembre 2022, le 2 juin 2023

23.06.02-030 Travaux de construction d'une maison de santé – Modification du marché n°3, Lot 2 – Charpente – Bardage : Entreprise MASSY et Fils HEUGAS (40), montant initial du marché 127 063,54 € HT, avenant n°1 : + 5 906,00 € HT. Le marché de travaux de l'entreprise MASSY et Fils s'élève après avenant n°1 à 132 969,54 € HT soit un écart de + 4,648 % sur le marché initial, le 5 juin 2023

23.06.03-031 Travaux de rénovation et d'extension de l'école Gensous – Avenant n°19, Lot 2 : Désamiantage : SARL DFD ST MEDARD EN JALLES (33), montant initial du marché : 54 510,23 € HT, Avenant n°1 : + 1 200,00 € HT, Le marché de travaux de la société DFD OUEST s'élève après l'avenant n°1 à 55 710,23 € HT, soit un écart de + 2,201 % sur le marché initial, le 05 juin 2023

23.06.04-032 Autorisation à la SARL BAMBOUCHE DOER implantée à SOUSTONS, d'exercer du 1er avril 2023 au 15 septembre 2023, l'activité de parc d'attraction en bordure du Lac de Port d'Albret (entre le courant et le lac à l'est du Port Miniature), 6 juin 2023.

3636363636363636

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 09/05/2023 :

Unanimité

3636363636363636

ADMINISTRATION GENERALE

23.06.09.01-029 Désignation des délégués et suppléants chargés de procéder à l'élection des sénateurs

Rapporteur: Frédérique CHARPENEL

Vu le décret n° 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu la circulaire IOMA2308397J du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur et des outre-mer, relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants ainsi qu'à l'établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

L'élection des sénateurs est fixée le dimanche 24 septembre 2023. Pour la désignation de leurs délégués et suppléants, les conseils municipaux sont convoqués le vendredi 9 juin 2023. Cette date a un caractère impératif.

Le Conseil Municipal procède à l'élection de 15 délégués et 5 suppléants

<u>Vote</u>: Soustons, une ville à vivre : 22 suffrages obtenus Réussir avec vous : 4 suffrages obtenus

Madame le Maire

Frédérique CHARPENEL